



## COMMUNIQUÉ

L'INFIPP, Santé Mentale France et l'UNAFAM ont décidé de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire français le programme de formation « premiers secours en santé mentale ».

Ce programme vise à toucher un large public, afin de pouvoir aider des personnes présentant les premières manifestations de troubles psychiques ou en situation de crise, en apprenant à se comporter de façon adaptée et en connaissant suffisamment le système de soins et d'accompagnement ainsi que le tissu associatif, pour les aider à s'orienter elles ou leurs proches, vers un dispositif susceptible d'apporter l'écoute et les soins requis par leur état de santé.

Ce programme, créé sous le nom de Mental Health First Aid (MHFA), en 2001 en Australie, où 540 000 personnes ont été formées en 15 ans, est mis en œuvre à ce jour dans plus de 20 pays, dont le Japon, le Canada, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark, les Pays-Bas et la Finlande et prochainement la Suisse puis la France et l'Allemagne.

**La Direction générale de la Santé, l'Agence nationale de Santé Publique ainsi que la Fondation de France apportent leur soutien à ce projet en contribuant au financement du démarrage.** Le Conseil interministériel pour la santé, réuni le 26 mars 2018, a même inscrit la formation des étudiants aux premiers secours en santé mentale comme une des 25 mesures phares du programme national de santé publique.

Une délégation du MHFA International doit venir en France du 9 au 13 juillet former les futurs instructeurs, c'est-à-dire les formateurs de formateurs, délégués par les 3 institutions. Ces instructeurs rédigeront le guide de référence français, traduit et adapté du guide anglophone et assureront, au début de l'année 2019, les formations des futurs formateurs ainsi que des formations d'« aidants » dans des régions pilotes et auprès de publics pilotes en particulier les étudiants comme le souhaitent les pouvoirs publics. La formation de formateur sera ensuite largement ouverte de manière que les



Premiers Secours en Santé Mentale puissent être diffusés largement sur l'ensemble du territoire et avoir ainsi un impact sur les représentations et comportements.

L'objectif des 3 institutions, en améliorant la connaissance des troubles psychiques et des dispositifs de soins et d'accompagnement dans la population française, est de contribuer à faire reculer la stigmatisation des personnes malades ou en situation de handicap d'origine psychique et de leurs familles, à faciliter et accélérer l'accès aux soins et leur acceptation quand ceux-ci sont nécessaires.

Paris, le 2 mai 2018

Contacts :

- Pour l'UNAFAM : Béatrice Borrel  
[beatrice.borrel@unafam.org](mailto:beatrice.borrel@unafam.org) - 01 53 06 36 46
- Pour l'INFIPP : Brian Smith  
[b.smith@infipp.com](mailto:b.smith@infipp.com) - 04 72 69 91 70
- Pour SMF : Jacques Marescaux  
[j.marescaux@santementalefrance.fr](mailto:j.marescaux@santementalefrance.fr) - 01 45 96 06 36